Journal d'information de l'Institution Saint-Michel

Saint Michel Hebdo

Institution Saint Michel Solesmes

13, rue Emile Zola
59730 SOLESMES
Tél. 03.27.37.33.77
www.saint-michel-solesmes.com

# Hebdo 03

**Semaine n°1 du 19 au 25 septembre 2022**

## MOT DU DIRECTEUR

***« Lorsque je suis allé à l'école, ils m'ont demandé ce que je voulais être lorsque je serai grand. J'ai répondu « heureux ». Ils m'ont dit que je n'avais pas compris la question, j'ai répondu qu'ils n'avaient pas compris la vie. »***

***John Lennon***

Que demande-t-on à nos jeunes ? Pourquoi les forme-t-on ?
Nous augmentons les compétences de nos jeunes qui nous sont confiés pour qu'ils puissent réussir leur vie. La réussite passe par la validation de l'examen mais aussi par la construction de leur personne insistant sur les valeurs de respect, de qualité de regard porté sur l'autre. Apprenons-leur la retenue dans certaines paroles, de certains actes pour que l'on puisse vivre ensemble de manière plus heureuse.

**Bonne semaine**.

*C. LOBRY, chef d'établissement*

## • A.P.E.L. •

Assemblée générale de l'A.P.E.L. **le lundi 26 septembre 2022 à 20h00**.
Autre date à retenir : **le jeudi 29 septembre 2022 à 20h00** avec la représentation de la pièce « ***adrénaline*** » par la compagnie « ***un instant, une vie*** » sur le thème du « ***comportement à risque*** ». Un sujet qui sera abordé avec les ***lycéens*** de ***1°*** et de ***T°*** **dans la journée,** et entre parents du ***collège*** et du ***lycée*** **en soirée** *(les élèves ne sont pas conviés à la représentation du soir)*.
**Tous les parents sont conviés !**
Pour nous contacter : apel@saint-michel-solesmes.com

*L'association des parents d'élèves*

## INFORMATIONS GÉNÉRALES

### ➲ Planning pédagogique :

*« Vous ne pouvez pas servir à la fois Dieu et l'argent »*

(Lc 16, 1-13)

**Jusqu'au mardi 20 sept. 2022** : Exposition sur le *« **scoutisme** »* dans le cloitre
**Du mardi 20 sept. au mardi 04 oct. 2022** : Exposition *« **Saint Michel** »* dans le cloitre

**LUNDI 19 Sept.** — Ste Emilie

- Démarrage de l'association sportive
- Évaluation nationales *6°* :
  - → Français :
    - 08h40 - 10h00 : *6°St Paul*
    - 10h40 - 11h55 : *6°St Benoit*
    - 13h10 - 14h25 : *6°St François*
    - 14h25 - 15h35 : *6°Ste Thérèse*
    - 15h35 - 17h00 : *6°St Augustin*
  - → Fluence :
    - 10h40 - 11h45 : *6°St Augustin*
- 18h15 : Réunion d'information de rentrée *1°* et *T°*

**MARDI 20 Sept.** — St Davy

- Intervention bus *5°*
- Évaluation nationales *6°* :
  - → Fluence :
    - 10h40 - 12h20 : *6°Ste Thérèse*
    - 14h25 - 15h15 : *6°St Benoit*
- 15h15 - 15h35 : Temps spirituel à la chapelle *(découverte de l'Évangile)*
- 16h30 : Présentation de Saint Michel à l'école Saint Joseph de Le Cateau
- 17h15 - 19h45 : Soirée d'intégration *4°*
- 18h15 : Réunion d'information de rentrée *5°*

**MERCREDI 21 Sept.** — St Mathieu

- 08h40 - 10h10 : Test de positionnement de mathématiques *2°A*

**JEUDI 22 Sept.** — St Maurice

- Évaluation nationales *6°* :
  - → Mathématiques :
    - 08h40 - 10h00 : *6°St Paul*
    - 10h40 - 11h55 : *6°St Benoit*
    - 13h10 - 14h25 : *6°St François*
    - 14h25 - 15h35 : *6°Ste Thérèse*
    - 15h35 - 17h00 : *6°St Augustin*
- Elections délégués *2°*
- 16h30 : Présentation de Saint Michel à l'école Sainte Maxellende de Caudry
- 17h15 - 19h45 : Soirée d'intégration *5°*
- 18h15 : Réunion d'information de rentrée *2°*
- 18h45 - 19h30 : Jeudi de la pastorale avec les *pensionnaires*
- Gâteau d'anniversaire des *pensionnaires*

**VENDREDI 23 Sept.** — Ste Constance

*Automne*

- Évaluation nationales *6°* :
  - → Fluence :
    - 10h40 - 11h45 : *6°St François*
    - 15h35 - 16h25 : *6°St Paul*
- 12h25 - 14h25 : Point écoute

**SAMEDI 24 Sept.** — Ste Thècle

- ...

**DIMANCHE 25 Sept.** — St Hermann

- …

## • RÈGLEMENT INTÉRIEUR •

Merci aux familles et aux ***collégiens*** et ***lycéens*** de relire le règlement intérieur qui figure dans le carnet de liaison distribué le jour de leur rentrée et tout particulièrement la partie relative à la tenue vestimentaire et au téléphone portable. Par ailleurs, le port de la casquette n'est autorisé que par temps de canicule uniquement.

**Nous observons en effet des tenues et des comportements qui ne sont pas adaptés**.

Par ailleurs, nous rappelons que le stationnement dans les couloirs durant les temps de récréation et la plage repas ne sont pas autorisés. Enfin les conditions d'accès aux casiers et le rangement des classes à la sonnerie ont été explicités aux ***collégiens*** et doivent être respectés.

**Des sanctions seront prises si nécessaires à compter du lundi 19 septembre 2022 si toutes ces consignes n'étaient toujours pas respectées**.

**Merci aux familles d'échanger sur ces points avec leur enfant d'ici là**.

*B. VINCI, conseiller principal d'éducation*
*S. DOSIÈRE, E. VALLEZ, responsables de vie scolaire*

## • FÊTE SAINT MICHEL •

La traditionnelle fête Saint Michel se déroulera **le jeudi 29 septembre 2022**. À cette occasion, une célébration se déroulera à la chapelle et différentes activités seront organisées dans l'après-midi :

- les élèves de ***6°*** / ***5°*** participeront à **une marche à Vertigneul**,
- les ***4°*** / ***3°*** et ***2°*** participeront à différentes activités sportives au choix *(**volleyball**, **football**, **basketball**, **kinball** ou **marche**)* et la classe qui aura obtenu le maximum de points gagnera la coupe !
- les élèves de ***1°*** et ***T°*** assisteront à la **pièce de théâtre-débat** intitulée « ***adrénaline*** » dont le thème est ***« le comportement à risque chez les jeunes »***.

**Un hamburger maison et des churros** et d'autres surprises composeront le menu du midi. Mais une **vente de friandises** sera également organisée pour les sportifs !

En raison de cette fête, les élèves qui bénéficient d'ordinaire d'une libération en fin de journée resteront dans l'établissement **jusque 17h15**.

**Les parents qui aimeraient participer à la marche à Vertigneul seront les bienvenus !** Pour une bonne organisation, ils sont priés d'adresser rapidement un mail à Mme DUEZ, adjointe de direction pour l'en informer.

**Pour les *collégiens* et *lycéens* de *2°*, une tenue et des chaussures de sport adaptées à l'activité proposée est à prévoir dans un sac**.

**Nous souhaitons d'avance une bonne journée à tous !**

*Le conseil de direction*

## • ATELIER MANGA – FLASH INFO N°2 •

C'est enfin le moment que de nombreux élèves attendaient : celui de l'ouverture des inscriptions au club manga pour l'année 2022 / 2023. Les inscriptions sont ouvertes aux élèves de tous niveaux.

Les élèves intéressés sont priés de ramener le coupon joint à la fin de ce Saint Michel hebdo *(également disponible au bureau de la vie scolaire collège)* dès **le lundi 19 septembre 2022**.

Ils seront à déposer *(pour les collégiens et lycéens)* dans l'urne ***« Manga »*** prévue à cet effet à l'entrée de la vie scolaire ***collège***.

Cette année, l'atelier pourra accueillir 12 élèves pour mener à bien le nouveau projet, une répartition équitable des niveaux sera donc effectuée.

À vous de jouer.

Merci à tous !

*Y. HERBET, organisateur de l'atelier Manga*

## • COMPTABILITÉ •

### ➲ Factures familles du 1er trimestre 2022 / 2023 – *Rappel* :

Vous avez reçu par École Directe votre facture du 1er trimestre 2022/2023.

• **Paiement en ligne** : vous pourrez régler votre facture via École Directe à partir **du vendredi 09 septembre 2022** date à laquelle les factures seront validées en comptabilité.

• **Paiement par chèque** : le*(s)* chèque*(s)* est *(sont)* à déposer dans la boîte aux lettres située à l'accueil de l'institution. Merci de mettre sous enveloppe avec le nom, prénom, classe de l'enfant et votre n° comptable *(411…)* se trouvant sur votre facture.

• **Paiement par prélèvement** : pour les parents ayant opté pour le prélèvement automatique, dates prévues : **samedi 10 septembre**, **mercredi 05 octobre**, **vendredi 04 novembre** **et** **lundi 05 décembre 2022**.

### ➲ Bourses nationales de *collège* – *Rappel* :

Les dossiers de **demande de bourses nationales de *collège*** seront à retirer au **secrétariat à partir du lundi 12 septembre 2022**. **Ils devront être rendus impérativement pour le vendredi 07 octobre 2022**.

Vous trouverez ci-dessous, la notice d'information. Elle vous permettra de calculer si vous pouvez en bénéficier *(avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021)*.

**Les *collégiens* refont la demande chaque année**.

Un simulateur de bourse de *collège* est accessible pour les familles sur le site http://www.education.gouv.fr

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

cerfa

**Demande de bourse nationale de collège pour l'année scolaire 2022-2023**

**La demande de bourse nationale de collège[1] est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.**

**Partie à conserver**

**Notice d'information**

**Qu'est ce que la bourse nationale de collège ?**

La bourse nationale de collège vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant qui est déjà ou va rentrer dans un collège public ou un collège privé sous contrat ou au Centre National d'Enseignement à Distance (CNED).

**Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?**

La bourse de collège est obtenue en fonction de deux critères :

– **Les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence inscrit sur le ou les avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021 du ménage du demandeur.

**Si vous êtes en concubinage, c'est la somme de vos revenus fiscaux de référence et de ceux de votre concubin qui est prise en compte.**

– **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal** (présents sur votre avis d'imposition) : les enfants mineurs, les enfants majeurs célibataires et les enfants handicapés.

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de collège, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

| Nombre d'enfant(s) à charge | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 ou + |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser | 15 951€ | 19 632€ | 23 313€ | 26 993€ | 30 675€ | 34 356€ | 38 037€ | 41 718€ |

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale de collège et pour estimer son montant, vous pouvez utiliser le simulateur : education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee

**Qui peut faire cette demande ?**

Un responsable légal de l'élève (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'élève.

**Comment faire ma demande de bourse nationale de collège ?**

**Demandes pluriannuelles** : Si l'élève a été boursier pour l'année scolaire 2021-2022 et que vous avez donné votre accord pour que la demande de bourse soit automatiquement reconduite et que l'élève poursuit sa scolarité dans le même établissement, alors vous n'avez pas à effectuer de nouvelle demande de bourse pour l'année scolaire 2022- 2023.

Votre demande de bourse initiale sera automatiquement réexaminée par le service gestionnaire de l'établissement et vous recevrez une notification d'attribution, de refus ou de demande de pièces complémentaires en cas de changement de situation.

– **Pour les élèves inscrits en collège public**, la demande de bourse s'effectue en ligne sur le portail Scolarité services du 1 septembre au 20 octobre 2022 inclus. En effectuant votre demande en ligne vous pourrez demander une reconduction annuelle de la demande durant toute la scolarité au collège de votre enfant.

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation

cerfa N° 12539*12 — Page 1 / 5

– **Si vous ne pouvez pas déposer une demande en ligne ou si l'élève poursuit ses études en collège privé**, vous pouvez faire votre demande en suivant ces étapes :

1. Remplissez les pages 3 à 5 de ce formulaire ;
2. Rassemblez les documents justificatifs suivants :
– votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021
– un relevé d'identité bancaire (BIC/IBAN) à votre nom
– si votre enfant est inscrit dans un établissement privé, vous pouvez choisir de compléter une procuration (cerfa N°15985), la bourse pourra ainsi être directement versée à l'établissement de votre enfant pour payer sa scolarité.

| Selon votre situation | Documents complémentaires à fournir |
|---|---|
| Si vous vivez en **concubinage**[2] | – **Avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de votre partenaire** |
| Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est **désormais à votre charge** et ne figurait pas sur votre avis d'imposition | – Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge<br>– Justificatif du changement de résidence de l'élève |
| Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la **tutelle** | – Copie de la décision de justice désignant le tuteur **et** une attestation de paiement de la CAF<br>**ou**<br>– De la décision du conseil de famille **et** une attestation de paiement de la CAF |

3. Remettez ou envoyez le formulaire rempli et tous les documents justificatifs le plus tôt possible à l'établissement où l'élève est scolarisé.

La date limite pour remettre la demande de bourse est le 20 octobre 2022.

**Pour les élèves inscrits au CNED :**

– **Pour les élèves de moins de 16 ans**, un avis favorable à l'inscription en scolarité réglementée **est nécessaire lors du dépôt de la demande de bourse**.

Si la démarche n'a pas été faite, il faut dès maintenant imprimer une demande d'inscription en scolarité réglementée sur le site du CNED, la remplir et la transmettre à la **Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN) du lieu de résidence de l'élève**.

– **À réception de l'avis favorable du Directeur Académique des Services de l'Éducation nationale (DASEN)**, remplissez votre demande de bourse, envoyez-là au service compétent **avec l'avis favorable réceptionné**.

– **Pour les élèves de plus de 16 ans**, vous pouvez remplir votre demande de bourse et la faire parvenir au service des bourses compétent.

– **Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général de niveau collège** : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Rouen.

– **Pour les élèves inscrits au CNED en classes de l'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA) de niveau collège** : la demande de bourse sera à envoyer par courrier postal au service des bourses de l'académie (SAB) de Toulouse.

Pour connaître les coordonnées de ces services, renseignez-vous auprès de l'établissement fréquenté par votre enfant ou sur le site cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee

2. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre domicile sans avoir le même avis d'imposition.

cerfa N° 12539*12 — Page 2 / 5

## ➲ Bourses nationales de *lycée* – 2ème session – *Rappel* :

Tout élève déjà scolarisé en ***lycée*** n'ayant jamais été boursier national de ***lycée*** ainsi que les élèves de ***3°*** passant en ***2°*** *(boursiers ou non en 2021/2022)* peuvent déposer un dossier de demande de bourses nationales ***lycée***.

**Ressources** : C'est le revenu fiscal de référence inscrit sur l'avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021.
Cependant, en cas de diminution sensible et durable *(retraite, chômage ou longue maladie…)* ou d'augmentation *(reprise du travail après chômage ou longue maladie, conjoint débutant un travail…)*, indiquer les moyens d'existence correspondant à l'année du changement.

**Le dossier de demande de bourse est à retirer à l'accueil de l'établissement à partir du lundi 12 septembre 2022.**
**Le dossier dûment complété est à déposer à l'accueil de l'établissement ou à nous renvoyer par courrier avant le vendredi 07 octobre 2022.**

**Pour les modalités d'attribution, les dates à respecter et les pièces à joindre, merci de prendre connaissance de la notice ci-dessous.**

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

cerfa

### Demande de bourse nationale de lycée pour l'année scolaire 2022 - 2023

La demande de bourse nationale de lycée [1] est émise par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

#### Comment faire ma demande de bourse nationale de lycée ?

1- Je lis la notice.
2- Je rassemble les documents justificatifs.
3- Je remplis le formulaire en pages 3, 4 et 5.
4- J'envoie la demande remplie et signée et tous les documents justificatifs à l'établissement où l'élève est scolarisé.

Vous pouvez faire votre demande en version papier ou en ligne directement sur le portail Scolarité services de votre académie avec votre compte EduConnect [2] :
du 30 mai au 6 juillet (inclus) 2022 et du 1er septembre au 20 octobre (inclus) 2022

Le service de demande en ligne n'est pas ouvert pour les établissements privés.

Partie à conserver

### Notice

#### Qu'est ce que la bourse nationale de lycée ?

La Bourse nationale de lycée vous aide à financer les frais de scolarité de votre enfant, si celui-ci est scolarisé ou va rentrer dans un **lycée public** ou un **lycée privé habilité à recevoir des boursiers nationaux**.

#### Qui peut faire cette demande ?

Un responsable légal de l'enfant (père, mère ou tuteur) ou une personne en charge de l'enfant.

#### Qui est concerné par la demande de bourse nationale de lycée ?

**Les élèves inscrits en classe de :**
- 3ème au collège qui poursuivront leur scolarité en lycée général, technologique ou professionnel ; établissement régional d'enseignement adapté (EREA) ou dans une classe complète réglementée de niveau lycée au centre national de l'enseignement à distance (CNED) ;

**Les élèves non boursiers** de lycée **inscrits en classe de :**
- 2nde, 1ère ou terminale, en lycée général, technologique ou professionnel ;
- 1ère ou 2ème année de CAP ;

**Ne sont pas concernés par cette** aide financière :
- Les apprentis (Pour en savoir plus rapprochez-vous de votre région)
- Les étudiants et élèves inscrits en BTS (Pour en savoir plus rendez-vous sur messervices.etudiant.gouv.fr)

#### Quels sont les critères d'obtention de cette bourse ?

**La bourse nationale de lycée est obtenue en fonction de deux critères :**

1. **les ressources de la famille** : c'est le revenu fiscal de référence, inscrit sur votre avis d'imposition 2022 sur les revenus de 2021.

Si vous êtes en concubinage, c'est la somme des revenus fiscaux de référence des **deux conjoints** qui est prise en compte.

2. **Les enfants à charge rattachés à votre foyer fiscal :**
- les enfants mineurs
- les enfants majeurs
- les enfants en situation de handicap

Le barème ci-dessous vous permet de vérifier si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour cette demande, selon les ressources de la famille et le nombre d'enfant(s) à charge :

| Nombre d'enfant(s) à charge | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 ou + |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| Plafond de revenus 2021 à ne pas dépasser | 19 014€ | 20 475€ | 23 400€ | 27 057€ | 30 713€ | 35 102€ | 39 489€ | 43 877€ |

Pour savoir si vous avez droit à la bourse nationale du lycée, vous pouvez utiliser le simulateur : https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728
Il vous permet de savoir si vous pouvez bénéficier d'une bourse de lycée pour votre élève et d'estimer son montant.

#### Quels sont les documents justificatifs à joindre ?

**Si vous faites votre demande jusqu'au 6 juillet 2022 inclus (première période de campagne) :**
- un document mentionnant votre **numéro fiscal**

Le numéro fiscal figure sur votre déclaration de revenus pré-remplie, sur vos avis d'impôt (avis de situation déclarative, impôt sur le revenu).

**Si vous faites votre demande à partir du 1er septembre 2022 (deuxième période de campagne) :**
- une copie de votre avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021

**Vous devez également fournir selon votre situation les documents suivants :**

| Selon votre situation | Documents complémentaires à fournir |
|---|---|
| Si vous vivez en **concubinage** [3] | - Si vous faites votre demande pendant la **première période** de campagne : tout document mentionnant le **numéro fiscal de votre partenaire**<br>- Si vous faites votre demande pendant la **deuxième période** de campagne : **l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021 de votre partenaire** |
| Si l'élève pour lequel vous demandez la bourse est **désormais à votre charge** et ne figurait pas sur votre avis d'imposition | - Attestation de paiement de la CAF indiquant les enfants à votre charge<br>- Justificatif du changement de résidence de l'élève |
| Si votre demande concerne un enfant dont vous avez la **tutelle** | - Copie de la décision de justice désignant le tuteur<br>**ou**<br>- De la décision du conseil de famille **et** une attestation de paiement de la CAF |

#### Pour en savoir plus :

Vous pouvez contacter l'établissement fréquenté par votre enfant ou consulter : https://www.education.gouv.fr/les-bourses-de-college-et-de-lycee-326728

Pour les élèves qui poursuivent leurs études au CNED, vous pouvez consulter : https://www.cned.fr/eleve/les-modalites-de-demande-de-bourse-au-lycee

1. Articles R. 531-13 à D. 531-43 du Code de l'éducation
2. Le portail Scolarité Services est une offre de services en ligne mis à la disposition des représentants légaux de l'élève par le Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.
3. Nous considérons que vous vivez en concubinage si vous partagez avec votre partenaire votre lieu de domicile sans avoir le même avis d'imposition.

cerfa N° 11319*19 — Page 1 / 5

cerfa N° 11319*19 — Page 2 / 5

## ➲ Aide à la demi-pension – *Rappel* :

Convention Aide à la Demi-Pension

### BARÈME AIDE À LA DEMI-PENSION
### Année scolaire 2022/2023

Le Département du Nord reconduit à la rentrée scolaire 2022 son action en faveur des collégiens qui, pour des raisons essentiellement financières, ne seraient pas en mesure d'accéder à la demi-pension de leur établissement.

Cette aide départementale, qui doit permettre à chaque enfant de prendre un repas le midi, dépend des ressources de la famille, en fonction du barème arrêté ci-dessous.

Vous êtes domicilié dans le département du Nord et votre enfant est scolarisé dans un collège ou un lycée Professionnel en Prépa-Métiers (même hors département du Nord).

En fonction des ressources indiquées sur l'avis d'imposition 2022 sur les revenus 2021, vous pouvez prétendre à :

**l'aide à la demi-pension**

dont les montants par repas s'élèvent à :

**1,87 €** **1,44 €** **0,89 €**

*En cas de diminution avérée des ressources depuis 2022, votre demande pourra être réexaminée à partir de justificatifs.*

**Pour savoir de quel niveau d'aide vous pouvez bénéficier**

| Nombre d'enfants à charge | PLAFONDS DE RESSOURCES* POUR UNE AIDE À : | | |
|---|---|---|---|
| | 1,87 € | 1,44 € | 0,89 € |
| 1 | 14 628 € | 18 003 € | 21 379 € |
| 2 | 16 312 € | 20 067 € | 24 531 € |
| 3 | 17 996 € | 22 131 € | 27 683 € |
| 4 | 19 680 € | 24 195 € | 30 835 € |
| 5 | 21 364 € | 26 259 € | 33 987 € |
| 6 | 23 048 € | 28 323 € | 37 139 € |
| 7 | 24 732 € | 30 387 € | 40 291 € |
| 8 | 26 416 € | 32 451 € | 43 443 € |
| 9 | 28 100 € | 34 515 € | 46 595 € |
| 10 | 29 784 € | 36 579 € | 49 747 € |
| Par enfant supplémentaire | 1 684 € | 2 064 € | 3 152€ |

*Revenu fiscal de référence

Le collège se tient à votre disposition pour vous communiquer les pièces justificatives à joindre.

*K. VINCHON, Comptable*

# COLLÈGE

## • CERTIFICATIONS CAMBRIDGE •

Les résultats et les diplômes des ***certifications Cambridge*** sont arrivés ! Ils seront prochainement remis aux élèves par les enseignants qui les ont formés l'an dernier *(M. HECQUET pour les 6° / 5° et M. MOREEL pour les 4° / 3°)*.
Que les élèves concernés prêtent attention à leur panneau d'affichage, le jour et le lieu de la remise des diplômes y seront indiqués. Ne ratez pas l'information si vous voulez être sur la photo !
**Bravo à tous pour votre participation !**

*Le conseil de direction*

# 5°

## ➲ Réunion d'information de rentrée :

La réunion d'information 5° se déroulera **le mardi 20 septembre 2022 à partir de 18h15**. Les parents seront accueillis dans la cour collège par le professeur principal de leur enfant.
Ce jour-là des informations diverses concernant la scolarité de leur enfant leur seront communiquées.
**Merci pour votre participation**.

*M. CZOPEK, responsable du niveau 5°*

➲ **Soirée d'intégration – *Rappel* :**

La soirée d'intégration des élèves de 5° ayant rendu leur talon réponse dans les délais aura lieu **le jeudi 22 septembre 2022 de 17h15 à 19h45**. Les élèves qui participent doivent rester dans la cour de récréation et attendre leur professeur principal. Un lieu leur sera proposé pour déposer leurs affaires. Prévoir **UN STYLO**.

**L'usage du TÉLÉPHONE PORTABLE est interdit**.

Enfin, face à l'heure ***« tardive »*** de fin de soirée, les enfants ne seront pas autorisés à sortir de l'établissement sans la présence d'un adulte, y compris pour ceux qui ont l'habitude de repartir seuls chez eux **à 17h15**.

*M. CZOPEK, responsable du niveau 5°*

## 4°

➲ **Soirée d'intégration –*Rappel* :**

La soirée intégration des 4° aura lieu **le mardi 20 septembre 2022 de 17h30 à 19h45**.

Seuls les élèves ayant rendu un talon de participation dûment complété et signé sont autorisés à participer.

Les élèves qui participent ne sont pas autorisés à sortir de l'établissement **entre 17h15 et 17h30**, ils doivent rester dans la cour de récréation, un lieu leur sera proposé pour déposer leurs affaires. Prévoir **UN STYLO**.

Ils recevront leur goûter puis ils participeront à une succession de jeux et activités prévus pour eux en extérieur et en intérieur. Ils prendront ensuite leur pique-nique.

**L'usage du TÉLÉPHONE PORTABLE est interdit**.

Pour des raisons de sécurité, nous demandons aux parents de venir chercher leur enfant **à 19h45 à la porte de Saint Michel** y compris pour ceux qui ont l'habitude de repartir tout seul chez eux **à 17h15**. **Merci de votre compréhension**.

*E. PAUSÉ, responsable du niveau 4°*

➲ **Sortie pédagogique - Fin d'année scolaire – *Rappel* :**

Il reste quelques places pour la sortie de 3 jours au zoo de Beauval et au château de Cheverny qui est proposée aux élèves de 4° en fin d'année scolaire sous réserve d'un nombre suffisant d'inscriptions.

Les dates prévues sont **du mercredi 21 juin matin au vendredi 23 juin 2023 le soir**.

Le coût est estimé entre 230 et 260 euros.

**Au programme** : visite du château de Cheverny *(visite du château et des jardins - exposition « les secrets de Moulinsart » - promenade en bateaux et voitures électriques)* et visite du zoo parc de Beauval.

Le prix comprend le transport, l'hébergement *(2 nuits)*, les repas *(sauf le mercredi 21 midi et le vendredi 23 juin 2023 soir)*, les visites et les promenades.

Le nombre de places est limité, l'établissement se réserve le droit de refuser ou d'annuler l'inscription d'élèves dont le comportement poserait des problèmes dans l'année.

Pour s'inscrire, merci de compléter le coupon et de joindre un chèque d'un montant de 150 € à l'ordre de l'O.G.E.C. Saint Michel *(encaissé en janvier 2023 et non remboursable)*.

Ces documents sont attendus pour **le lundi 19 septembre 2022 et sont à rendre à Madame PAUSÉ uniquement**.

Pour le paiement définitif, un échéancier sera mis en place dès que le montant exact du séjour sera connu.

*E. PAUSÉ, responsable du niveau 4°*

## 3°

➲ **Restitution de documents :**

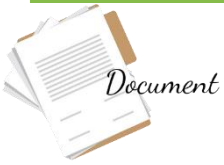


À ce jour certains élèves n'ont rendu ni la photocopie de la pièce d'identité en A4, ni la fiche individuelle de renseignements.

**Merci aux familles de faire le point avec leur enfant**.

*F. LONGATTE, H. DERENSY, C. FONTAINE, A. DUBAILLE, C. DUEZ, professeurs principaux de 3°*

## ➲ Soirée d'intégration :

Afin de permettre à tous les élèves de 3° de se retrouver et de passer un moment de détente ensemble, une soirée d'intégration est organisée pour l'ensemble des élèves de 3° **de 17h15 à 19h45 le mardi 27 septembre 2022**.
Au programme : goûter *(fourni par l'établissement)*, musique, danse, jeux d'extérieur et pique-nique *(fourni par l'établissement)*.
Les élèves inscrits seront encadrés par les professeurs principaux **dès 17h15** dans la cour du collège. Pour des raisons de sécurités évidente, ils ne sont pas autorisés à quitter l'établissement ou à se rendre au portail de sortie **entre 17h15 et 19h45**.
**Les téléphones portables ne sont pas autorisés durant la soirée**.
Le prix est fixé à 5 euros par famille *(gratuit pour les internes)*.
**La restitution du talon est obligatoire que l'élève participe ou non à la soirée**. Il est à remettre complété et signé au professeur principal ou au responsable du niveau 3° **pour le lundi 19 septembre 2022 à 17h15 au plus tard**, accompagné de son règlement par chèque à l'ordre de l'O.G.E.C. Saint Michel *(sauf si votre enfant n'est pas interne)*. Merci de noter au dos du chèque le nom, prénom et la classe de votre enfant.

*C. DUEZ, responsable du niveau 3°*

## ➲ Stage d'observation 3° - Parcours avenir :

Pour rappel, ce stage aura lieu **du lundi 28 novembre au samedi 03 décembre 2022**. Les conventions de stage 3° déposées au bureau de Mme DUEZ par les élèves leur ont été restituées **ce vendredi 16 septembre 2022**. Merci aux parents de leur réclamer et de transmettre l'exemplaire destiné à l'entreprise d'accueil dans les meilleurs délais. Les retardataires sont priés de déposer leur convention de stage en 3 exemplaires auprès de Mme DUEZ pour vérification, signature et enregistrement.
Enfin, les familles sont invitées à se rapprocher du responsable du stage choisi afin de s'assurer des règles sanitaires à respecter éventuellement.

*C. DUEZ, responsable du niveau 3°*

## ➲ Réunion d'information de rentrée :

La réunion d'information 3° s'est déroulée **ce jeudi 16 septembre 2022**. Vous trouverez sur la messagerie École Directe les informations qui ont été portées à la connaissance des familles.
**Merci d'en prendre connaissance**.

*F. LONGATTE, H. DERENSY, C. FONTAINE, A. DUBAILLE, C. DUEZ, professeurs principaux de 3°*

# LYCÉE

## 2°

## ➲ Test de positionnement – *Rappel* :

Les élèves de 2°A passeront leur test de positionnement en mathématiques **le mercredi 21 septembre 2022 de 08h40 à 10h10**.
Le jour des passations, les élèves doivent disposer de : feuilles de brouillon, stylos.
**Aucun autre matériel n'est autorisé** ***(calculatrice interdite)***.

*D. NOWAK, responsable du niveau 2°*

## ➲ Élections :

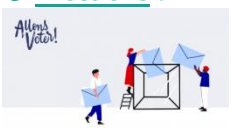


Les élections des délégués et éco-délégués se dérouleront **le jeudi 22 septembre 2022 en heure de vie de classe**.
**Bonne chance à tous les candidats !**

*D. NOWAK, responsable du niveau 2°*
*S. DEVEY, D. NOWAK, S. PRUJA, S. TROUILLET, professeurs principaux du niveau 2°*

## ➲ Réunion d'information de rentrée – *Rappel* :

Une réunion d'information pour les familles des élèves de 2° avec les professeurs principaux se déroulera **le jeudi 22 septembre 2022 à partir de 18h15 en salle de classe**.
Un code portillon permettant d'accéder à l'établissement sera envoyé aux familles via la messagerie École Directe. L'entrée se fera par la porte Saint Michel *(Archange)*.
**La répartition se fera de la façon suivante** :

| 2°A | 2°B | 2°C | 2°D |
|---|---|---|---|
| S. TROUILLET<br>**Salle 103** | S. DEVEY<br>**Salle 104** | D. NOWAK<br>**Salle 105** | S. PRUJA<br>**Salle 106** |

*D. NOWAK, responsable du niveau 2°*
*S. DEVEY, D. NOWAK, S. PRUJA, S. TROUILLET, professeurs principaux du niveau 2°*

## ➲ Voyage aux sports d'hiver :

Nous vous informons que l'équipe enseignante E.P.S. organise un voyage aux sports d'hiver dans la station des deux Alpes située en Oisans, dans le massif des Écrins. Celle-ci est située dans le département de l'Isère.
Le séjour se déroulera **du dimanche 29 janvier** *(départ 04h30)* **au samedi 04 février 2023** *(retour 08h00)*. Il est ouvert aux élèves de 2° en priorité *(pendant 15 jours à compter **du lundi 19 septembre 2022**)* puis aux élèves de 1° en fonction des places restantes *(à partir **du lundi 03 octobre 2022**)*.
Le coût de ce voyage s'élève à 600 euros.

**Les prestations du séjour** :

- l'hébergement en pension complète,
- La location du matériel *(skis et casques)* / le forfait des remontées mécaniques,
- Des cours de ski encadrés par les moniteurs E.S.I.,
- Une ballade en raquettes avec une sensibilisation au réchauffement climatique encadrée par les moniteurs E.S.I.,
- Une entrée à la patinoire de la station *(patinoire à ciel ouvert)*,
- Une intervention *skieur prudent* sur les dangers en montagne réalisé par un guide de Haute montage,
- Le transport aller / retour en bus grand tourisme.

Nous acceptons tous les niveaux de pratique, de l'élève débutant à l'élève confirmé.
**Pour le règlement, deux possibilités** : la famille verse la somme totale de 600 euros ou échelonne le paiement de la manière suivante :

- 1 chèque de 220 € encaissé **le lundi 17 octobre 2022 et non remboursable**,
- 1 chèque de 170 € encaissé **mi-novembre 2022**,
- 1 chèque de 170 € encaissé **mi-décembre 2022**,
- 1 chèque de 40 € encaissé **mi-janvier 2023**.

Les élèves inscrits définitivement sont ceux qui ont remis à M. BOGRAND ou M. VIGREUX le coupon réponse, le dossier d'inscription complet *(à retirer auprès des enseignants d'E.P.S. en salle de sport)* et le règlement. Tout dossier incomplet sera refusé. Les élèves en liste d'attente seront informés des disponibilités supplémentaires.
Tous ces documents sont à placer dans une enveloppe. Les nom, prénom et classe de l'enfant doivent être notés sur chaque chèque et sur l'enveloppe. Des informations complémentaires seront transmises aux familles au fur et à mesure.
**Le nombre de places est limité, l'établissement se réserve le droit de refuser l'inscription d'élèves dont le comportement poserait des problèmes dans l'année**.

*M. BOGRAND, G. VIGREUX, enseignants d'E.P.S.*
*C. LOBRY, chef d'établissement*

## ➲ 1° spécialité maths - « *Olympiades de mathématiques* » :

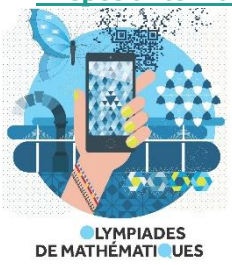


Vendredi 09 septembre 2022, les élèves de 1° spécialité maths, ont assisté à une présentation du concours des ***« olympiades de mathématiques »***.
Ce concours est ouvert **à tous les élèves de 1°**, la participation est **gratuite**.
Les épreuves se dérouleront **début** mars 2023 au sein même de l'établissement.
***Les olympiades de mathématiques, concours national et académique, ont pour objectif de développer la curiosité et l'esprit critique en confrontant les candidats à des situations de recherche individuelle ou par binôme.***
Ce concours se décompose en deux parties, de deux heures chacune, séparées par un temps de pause de 10 minutes. La première partie, nationale, est une épreuve individuelle tandis que la seconde, académique, est une épreuve en binôme.
Pour s'y préparer, à partir **du** jeudi 10 novembre 2022, les élèves inscrits suivront des séances d'entraînement en heure d'A.P.
**Une participation aux olympiades de mathématiques est un atout et l'élève pourra mentionner cette participation dans son dossier Parcoursup l'an prochain**.
Des livres scientifiques, des calculatrices ou des bons d'achat sont à gagner !
Les élèves les mieux classés de l'académie seront invités à une cérémonie de remise des prix à Lille et les meilleurs au niveau national seront reçus au ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse.
Pour y participer, merci de bien vouloir remettre le talon réponse à Mme DEVEY **avant le** vendredi 30 septembre 2022.

*S. DEVEY, professeure de mathématiques du lycée*

## ➲ Réunion d'information de rentrée – *Rappel* :

Pour rappel, une réunion d'information pour les familles des élèves de 1° et T° avec les professeurs principaux se déroulera **le** lundi 19 septembre 2022 **à partir de 18h15 en salle de classe**.
Un code portillon permettant d'accéder à l'établissement sera envoyé aux familles via la messagerie École Directe.
**La répartition se fera de la façon suivante** :

| 1°A | 1°B | 1°C | T°A | T°B | T°C |
|---|---|---|---|---|---|
| C. DURIEZ | S. FIEVET | V. LAUDE | F. COURCELLE<br>A. BONA | N. MATHIEUX<br>F. VANHOVE | S. MIGALSKI<br>S. DEVEY |
| **Salle 104** | **Salle 105** | **Salle 102** | **Salle 103** | **Salle 106** | **Salle 101** |

*S. MIGALSKI, responsable des niveaux 1° et T°*
*C. DURIEZ, S. FIEVET, V. LAUDE, professeurs principaux du niveau 1°*
*F. COURCELLE, A. BONA, N. MATHIEUX, F. VANHOVE, S. MIGALSKI, S. DEVEY, professeurs principaux du niveau T°*

## ➲ Relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat :

Le relevé de notes des épreuves anticipées du baccalauréat a été remis aux élèves de T° par le professeur principal **ce** vendredi 16 septembre 2022. **Il est vivement conseillé de conserver ce document**.
Ce dernier est toutefois téléchargeable à partir du compte Cyclades de l'élève.

*S. MIGALSKI, responsable du niveau T°*

## INTERNAT

➲ **Valises – *Rappel* :**

Il est **interdit** d'entreposer **les valises ou sacs devant et dans le cloître**.
**Par mesure de sécurité, merci de déposer vos bagages *dans le local situé dans la cour du lycée*.**

*C. LALIBERTÉ, I. LEDIEU, P. LENAARS, maitres d'internat*

➲ **Planning de la semaine :**

Institution Saint Michel Solesmes

## Ma semaine à l'internat

**du lundi 19 au vendredi 23 septembre 2022**

| LUNDI | MARDI | MERCREDI | JEUDI | VENDREDI |
|---|---|---|---|---|
| 08h15-08h35 : Dépôt des valises dans le local | | 08h40-09h35 Aide aux Devoirs | | 08h15-08h35 : Dépôt des valises dans le local |
| | | activités après-midi FITNESS | | 17h15 Bon Weekend ! |
| 17h45-18h45 | | | | |
| ETUDES SURVEILLEES CDI FITNESS | ETUDES SURVEILLEES CDI | ETUDES SURVEILLEES | ETUDES SURVEILLEES | |
| 18h45-19h45 | | | | |
| | | L'Open Café | Anniversaires du mois | |

Agenda !

*Jeudi 22 Sept. :*
- *Anniversaires*
- *Jeudi de la pastorale de 18h45-19h30*

*Aucune valise ne doit se trouver en dehors du local prévu, les bagages non rangés seront ramassés !*

" Encourager, Accompagner, Réussir "

*C. LALIBERTÉ, I. LEDIEU, P. LENAARS, maitres d'internat*

## RESTAURATION

elior L'appétit du mieux

**Au menu cette semaine** — Du lundi 19 au vendredi 23 septembre 2022

| | LUNDI 19 Sept. | MARDI 20 Sept. | MERCREDI 21 Sept. | JEUDI 22 Sept. | VENDREDI 23 Sept. |
|---|---|---|---|---|---|
| Déjeuner | *Entrée au choix*<br>Nuggets de volaille<br>Colin à la bordelaise<br>Riz pilaf<br>Duo brocolis chou-fleur sauce indien<br>*Dessert au choix* | *Entrée au choix*<br>Sauté de bœuf à la moutarde<br>Rôti de dinde sauce chasseur<br>Courgettes saveur du midi<br>Pennes<br>*Dessert au choix* | *Entrée au choix*<br>Paëlla poulet<br>Saucisse<br>Purée de pommes de terre<br>Salade verte<br>*Dessert au choix* | *Entrée au choix*<br>Viennoise de dinde<br>Sauté de porc caramel<br>Pommes frites<br>Petits pois carottes<br>*Dessert au choix* | *Entrée au choix*<br>Nuggets de blé<br>Kefta d'agneau à la tomate<br>Ratatouille<br>Semoule aux épices<br>*Dessert au choix* |
| Dîner | *Entrée au choix*<br>Saucisse Knack<br>Pommes paillassons<br>*Dessert au choix* | *Entrée au choix*<br>Croque-monsieur<br>Salade verte<br>*Dessert au choix* | *Entrée au choix*<br>Sandwich baguette Bayonne<br>Chips<br>*Dessert au choix* | *Entrée au choix*<br>Galopin de veau grillé<br>Farfalles<br>*Dessert au choix* | Bon Appétit !<br>*L'équipe Elior restauration* |

---

Coupon réponse « **atelier manga** »

*☐ Document distribué aux élèves ☐ Document distribué aux élèves inscrits ☒ Document disponible à la vie scolaire collège*

À remettre à Yoni HERBET, organisateur de l'atelier Manga **dès le lundi 19 septembre 2022**.

Monsieur, Madame : ……. père / mère de :

Nom : …….. Prénom : …….. en classe de : ……..

☐ autorise*(nt)* leur enfant à s'inscrire à l'*« **atelier Manga** »* qui aura lieu **chaque lundi de 17h30 à 19h00**, à partir **du lundi 03 octobre 2022**.

*Signature des représentants légaux :* *Signature de l'élève :*

---

Coupon réponse « **sortie pédagogique - fin d'année scolaire – niveau 4°** »

*☐ Document distribué aux élèves ☐ Document distribué aux élèves inscrits ☒ Document disponible auprès de Mme PAUSÉ*

À remettre à Mme PAUSÉ, responsable du niveau 4° pour **le lundi 19 septembre 2022**.

Monsieur, Madame : ……. père / mère de :

Nom : …….. Prénom : …….. en classe de 4° : ……..

☐ autorise*(nt)* leur enfant à participer à la sortie de fin d'année **du mercredi 21 juin matin au vendredi 23 juin 2023 le soir** et joigne*(nt)* un chèque d'un montant de 150 € *(non remboursable)* à l'ordre de l'O.G.E.C. Saint Michel *(merci d'indiquer les nom, prénom et classe au dos du chèque)*.

☐ n'autorise*(nt)* pas leur enfant à participer à la sortie.

*Signature des représentants légaux :* *Signature de l'élève :*

Coupon réponse « **soirée d'intégration des 3°** »

*☒ Document distribué aux élèves ☐ Document distribué aux élèves inscrits ☐ Document disponible à la vie scolaire collège et lycée*

À remettre au professeur principal ou au responsable du niveau 3° **le lundi 19 septembre 2022**.

Monsieur, Madame : …… père / mère de :

Nom : …… Prénom : …… en classe de 3° : ……

☐ autorise*(nt)* leur enfant à participer à la soirée de convivialité 3° **du** **mardi 27 septembre 2022** et verse*(nt)* la somme de 5 euros *(gratuit pour les internes)* par chèque à l'ordre de l'O.G.E.C. Saint-Michel *(merci d'indiquer les nom, prénom et classe au dos du chèque)*.

Choix du repas : ☐ Sandwich fromage ☐ Sandwich jambon

☐ n'autorise*(nt)* pas leur enfant à participer à la soirée de convivialité 3°.

*Signature des représentants légaux :* *Signature de l'élève :*

✂----------

Coupon réponse « **séjour aux sports d'hiver** »

*☐ Document distribué aux élèves ☐ Document distribué aux élèves inscrits ☒ Document disponible à la vie scolaire lycée*

À remettre à M. BOGRAND ou à M. VIGREUX, enseignant d'E.P.S.

Monsieur, Madame : …… père / mère de :

Nom : …… Prénom : …… en classe de : ……

☐ autorise*(nt)* leur enfant à participer au séjour aux sports d'hiver **du** **dimanche 29 janvier** **au** **samedi 04 février 2023**.

Quel est le niveau de ski de votre enfant *(débutant, confirmé, nombres d'étoiles, années de pratique…)* ?

……

……

*Signature des représentants légaux :* *Signature de l'élève :*

✂----------

Coupon réponse réservé aux élèves de 1° spécialité mathématiques « **olympiades de mathématiques** »

*☐ Document distribué aux élèves ☐ Document distribué aux élèves inscrits ☒ Document disponible à la vie scolaire lycée*

À remettre à Mme DEVEY, professeure de mathématiques avant **le vendredi 30 septembre 2022**.

Monsieur, Madame : …… père / mère de :

Nom : …… Prénom : …… en classe de 1° : ……

☐ autorise*(nt)* leur enfant à participer aux « **olympiades de mathématiques** » **début** **mars 2023** et passera l'épreuve en binôme avec :

Nom : …… Prénom : …… en classe de 1° : ……

☐ n'autorise*(nt)* pas leur enfant à participer au concours.

*Signature des représentants légaux :* *Signature de l'élève :*